



# Exigences en matière d'étiquetage énergétique dans les points de vente

**Webinaire pour les distributeurs**

**10 février 2026**



# Sommaire

- Commentaires liminaires et introduction
- Avant-propos : [non inclus dans la version française]
  - Contexte et développement législatif : Commission européenne
  - Point de vue des consommateurs : AltroConsumo (Italie)
  - Point de vue des distributeurs : APED (Portugal)
- Présentation de l'étiquette énergie
- Obligations des distributeurs en matière d'étiquetage énergétique
- Exemples de situations correctes et incorrectes
- Base de données EPREL
- Surveillance du marché
- Séance de questions



## QUESTION (1)

Quel est votre profil ?

➤ Distributeur

➤ Fournisseur

➤ Distributeur et fournisseur

➤ Grossiste

➤ Autre partie prenante



# INTERVENANTS

## Modératrice

Joana Fernandes, ADENE, Portugal

## Intervenants externes [non inclus dans la version française]

Niels Ladefoged, Commission européenne

Silvia Bollani, AltroConsumo, Italie

Teresa Castelo Branco, APED, Portugal

## Intervenants internes

Franz Zach, AEA, Autriche

Juraj Krivosik, SEVEn, Tchéquie

Elisabeth Dreier, vores bureau, Danemark



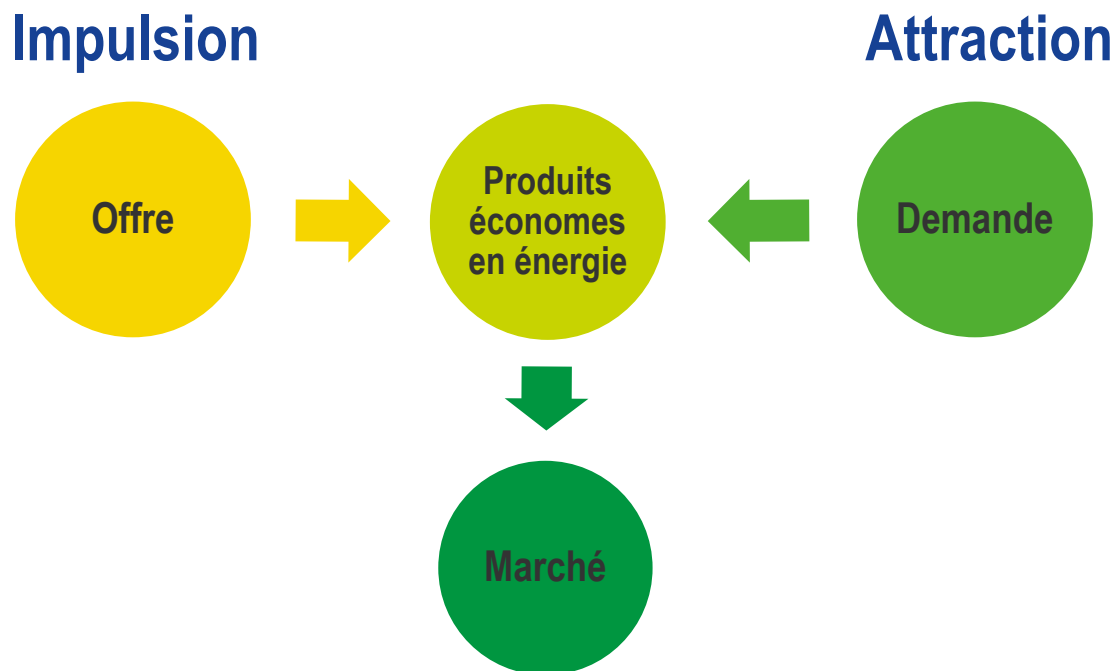
# Présentation de l'étiquette énergie

**Franz Zach** - AEA, Autriche

Coordinateur du projet Compliance Services et Senior Expert pour l'économie énergétique

# Étiquette énergie : facteurs d'incitation

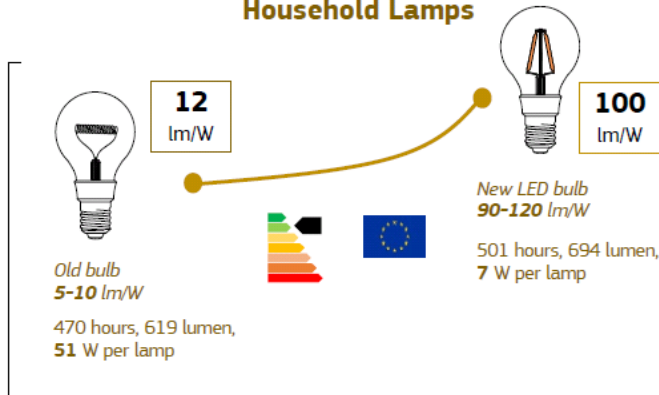
- Introduite en 1994
- Degré de sensibilisation : 93 % des consommateurs\*
- 75 % des consommateurs utilisent l'étiquette énergie lors de l'achat de produits\*



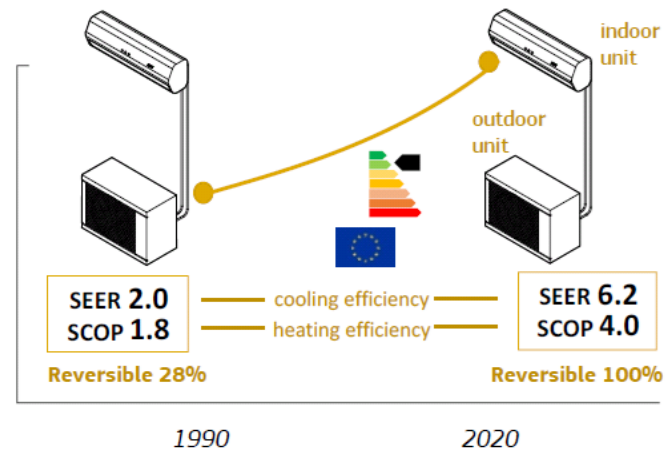
➤ Site web de la CE : [Comprendre l'étiquette énergie – Produits économes en énergie](#)

# Impact de l'étiquette énergie et des politiques européennes d'efficacité énergétique

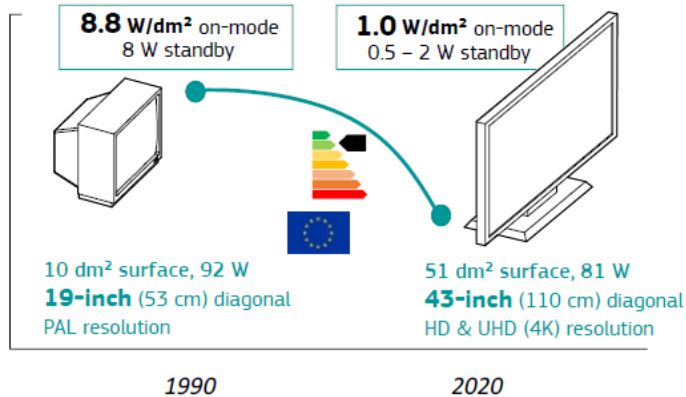
## Household Lamps



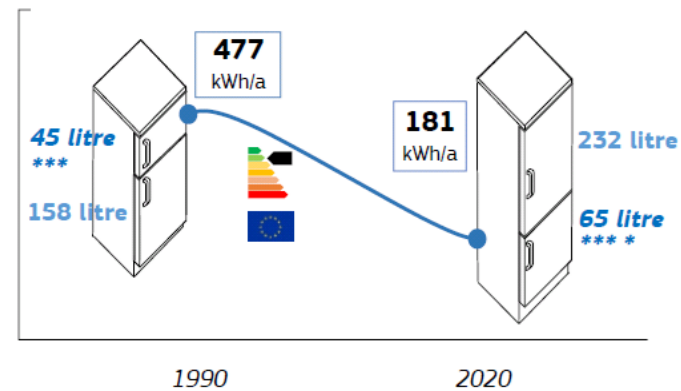
## Room Air Conditioners <12 kW



## Televisions



## Refrigerator - Freezer





# Cadre législatif

## ➤ Règlement-cadre : [\(UE\) 2017/1369](#)

➤ Règlement établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique des produits

## ➤ Règlements spécifiques

- Définition de critères spécifiques pour 19 groupes de produits
- Exigences concernant l'efficacité énergétique et d'autres paramètres en fonction des produits (niveau de bruit, polluants, etc.)
- Obligations applicables aux fournisseurs, distributeurs et installateurs
- Liste des groupes de produits et des règlements qui les concernent disponible sur le site de la Commission européenne :  
[Liste des produits – Produits économes en énergie](#)



# Comment savoir si un produit est concerné par un règlement sur l'étiquetage énergétique ?

➤ **Posez la question au fabricant ou à l'importateur.**

➤ **Consultez les règlements délégués sur l'étiquetage énergétique.**

Dans chaque règlement spécifique à un groupe de produits, les articles 1 et 2 définissent le champ d'application du règlement et les produits exclus de ce champ d'application (produits concernés et non concernés par le règlement).

➤ **Cherchez des groupes de produits ou des modèles spécifiques dans la base de données EPREL.** Les fournisseurs ont l'obligation d'enregistrer leurs produits sur EPREL avant de les mettre sur le marché de l'UE. Si un modèle de produit n'est pas enregistré, contactez le fournisseur.

➤ **Demandez-nous de l'aide** via le [Service d'assistance de Compliance Services](#).



# Éléments importants pour les distributeurs

➤ Étiquette énergie

➤ Fiche d'information sur le produit

➤ Base de données EPREL



## Étiquette énergie

- Les nouvelles étiquettes ont une nouvelle apparence et utilisent exclusivement une échelle allant de A à G.
- Les étiquettes sont les mêmes dans toute l'UE.
- L'utilisation d'une ancienne ou d'une nouvelle étiquette dépend du règlement applicable et non de l'ancienneté du produit.
- Une classe basse (E-G) ne signifie pas forcément que le produit consomme plus que les autres. Par exemple, la plupart des téléviseurs sont dans les classes E à G.
- La consommation d'énergie est indiquée au centre de l'étiquette, sous l'échelle A-G (généralement pour 100 cycles, mais pas toujours).
- Dans la partie inférieure de l'étiquette, différents paramètres importants sont présentés à l'aide de pictogrammes (voir diapositive suivante).

# Pictogrammes courants

➤ Durée du programme   
4:00

➤ Consommation d'eau   
52 L

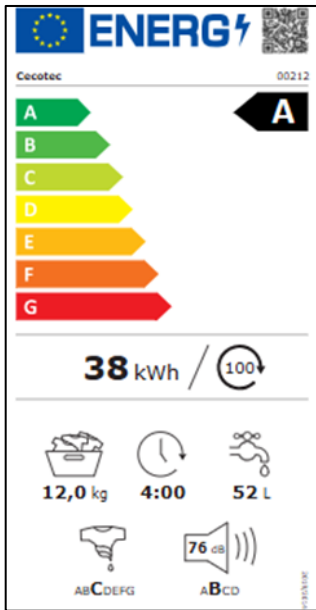
➤ Niveau de bruit en dB 

➤ Réparabilité (importance croissante) 

➤ Pour de nombreux pictogrammes, il n'y a pas d'indication de classe. La valeur indiquée permet de comparer les produits entre eux.

# Exemples d'étiquettes énergie (1/3)

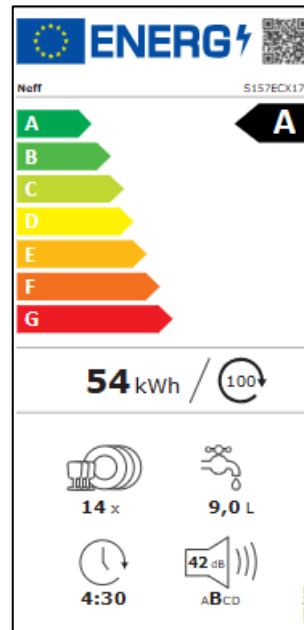
## Lave-linge



 Capacité en kg  
12,0 kg

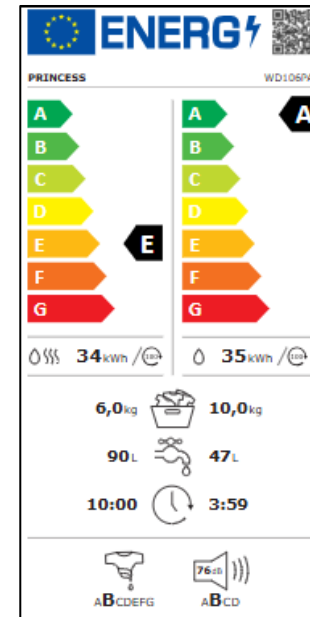
 Efficacité d'essorage  
AB CDEFG

## Lave-vaisselle



 Capacité en nombre  
de couverts standard  
14 x

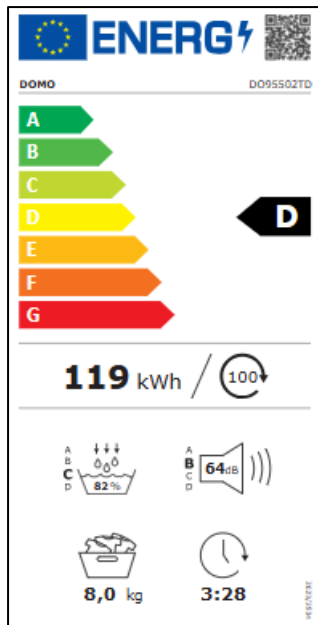
## Lave-linge séchant




À gauche : lavage et séchage  
À droite : lavage uniquement

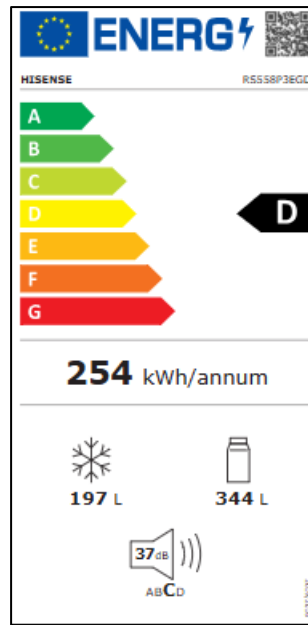
# Exemples d'étiquettes énergie (2/3)

## Sèche-linge





 Taux de condensation (quantité d'eau récupérée dans le bac), il ne s'agit pas de l'efficacité de séchage

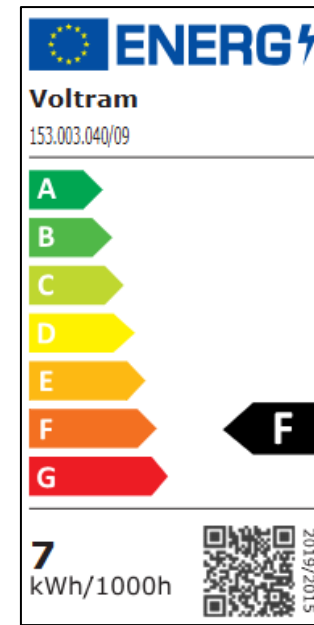
## Réfrigérateur ménager




 Volume des compartiments pour denrées congelées

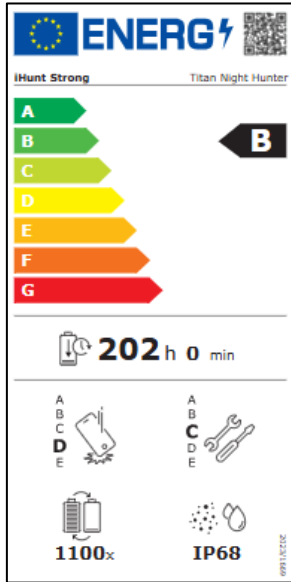

 Volume des compartiments pour denrées hautement périssables

## Source lumineuse



# Exemples d'étiquettes énergie (3/3)

## Smartphone, tablette



Centre de l'étiquette : autonomie de la batterie

A  
B  
C  
D  
E

Résistance aux chutes

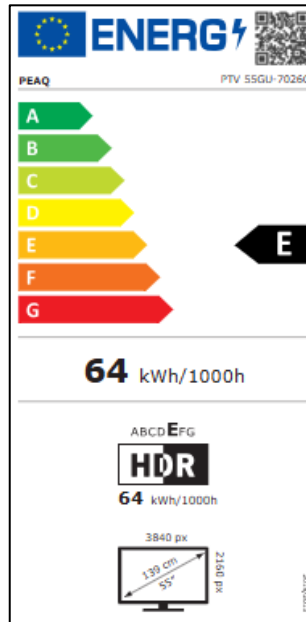
1100x

Nombre de cycles de charge avant que la batterie n'atteigne 80 % de sa capacité

IP68

1<sup>er</sup> chiffre : résistance à la poussière (0-6)  
2<sup>e</sup> chiffre : résistance à l'eau (0-8)

## Téléviseur, écran



Centre de l'étiquette : mode SDR

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G

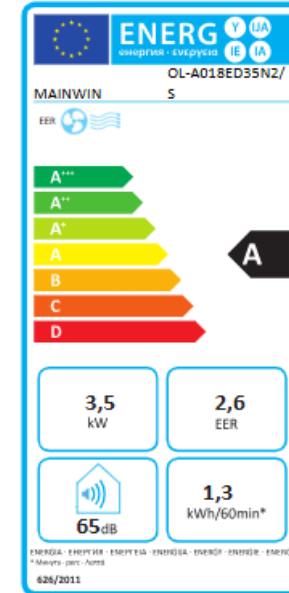
Classe d'efficacité et consommation du mode HDR

3840 px

2160 px

Diagonale d'écran et résolution en pixels

## Climatiseur



L'échelle A-G n'a pas encore été adoptée.

EER : efficacité en mode refroidissement

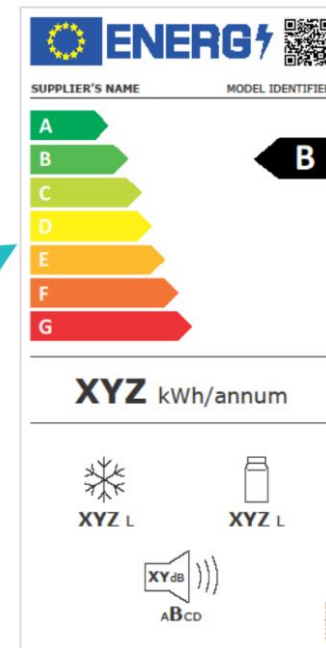
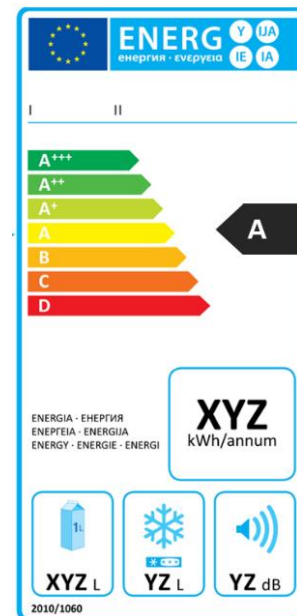
# Nouvelle génération d'étiquettes énergie

## ► Pourquoi ce changement ?

- L'échelle A+ (A+++ à D) ayant **perdu en transparence**, l'UE a décidé de **remanier** les étiquettes.

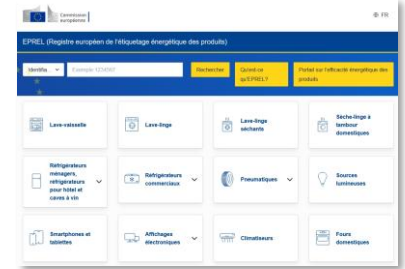
## ► Nouveautés

- L'échelle **A-G** permet d'éliminer les classes A+ - A+++ .
- L'étiquette présente **plus de paramètres**.
- Le **QR Code** permet d'accéder à la base de données EPREL pour obtenir davantage d'informations sur le produit.
- Introduction des nouvelles étiquettes **par étapes**, avec une période de transition où l'ancienne et la nouvelle étiquette peuvent être affichées en fonction des catégories de produits.



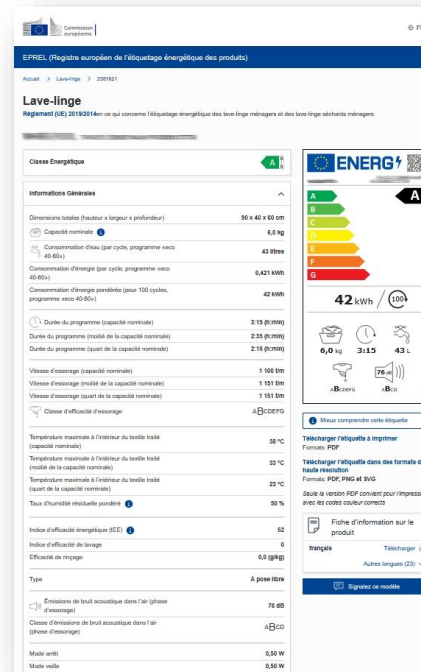
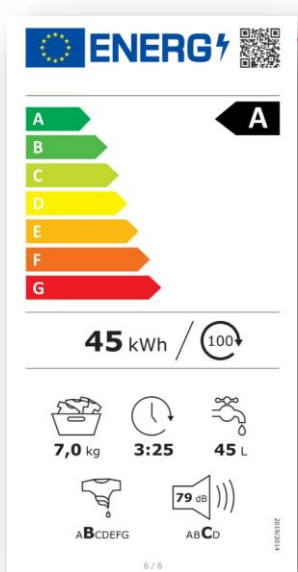


# Base de données EPREL



EPREL = Registre européen de l'étiquetage énergétique des produits

➤ Base de données pour tous les produits portant une étiquette énergie, également accessible aux consommateurs (notamment à l'aide du QR code).



# Entrée en vigueur du règlement

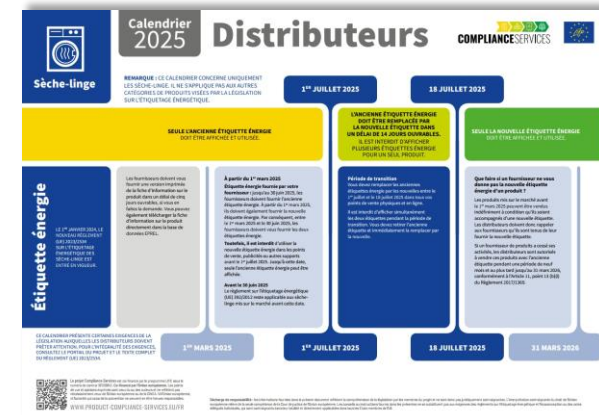
➔ **Période de transition** : la période de transition est une période définie entre la publication d'un règlement et son application.

➔ Elle permet aux fabricants, importateurs, distributeurs et revendeurs :

- d'ajuster les produits et leur documentation pour se conformer au nouveau règlement,
- d'assurer la continuité de leurs opérations de production et de vente.

➔ Pendant cette période, les produits conformes à la législation précédente peuvent être mis sur le marché.

➔ Après la période de transition, seuls les produits conformes à la nouvelle législation peuvent être mis sur le marché.



Site web de Compliance Services : [exemple concernant les sèche-linge](#)

# Définition de votre rôle

## Fournisseur

### Fabricant

Entité qui fabrique ou fait fabriquer des produits puis les met sur le marché de l'UE sous son propre nom ou sa marque.

### Mandataire

Entité qui a obtenu par écrit le consentement d'un fabricant, situé hors de l'UE, d'agir en son nom.

### Importateur

Entité qui importe des produits et les met sur le marché de l'UE.

## Grossiste

Tout opérateur économique de la chaîne d'approvisionnement de l'UE qui met des produits à disposition sur le marché et qui n'est pas un importateur ou un fabricant.

Un grossiste est un maillon intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement et peut avoir les obligations d'un distributeur et/ou d'un fournisseur.

## Installateur

Un installateur installe des produits sur le marché de l'UE. Dans la plupart des cas, l'installateur est aussi un distributeur.

## Distributeur

Tout revendeur ou autre personne physique ou morale qui propose à la vente, à la location ou à la location-vente des produits, ou expose des produits pour des clients ou des installateurs dans le cadre d'une activité commerciale.

Dans certains cas, le distributeur est aussi un fournisseur.

### Attention

Vous pouvez avoir plusieurs rôles à la fois, auquel cas vous devez respecter les obligations applicables à chacun de ces rôles.

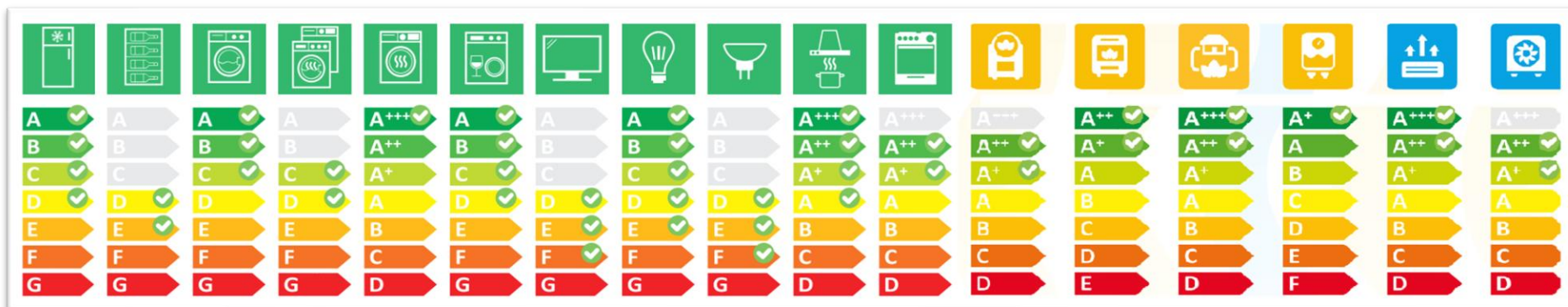


## Plateformes de vente

- ▶ En cas de vente directe au consommateur, une plateforme de vente doit respecter les obligations applicables aux distributeurs.
- ▶ En cas de promotion d'offres issues de distributeurs/revendeurs et/ou de promotion de liens vers les sites web de distributeurs/revendeurs concernant des produits portant une étiquette énergie, une plateforme de vente doit permettre aux distributeurs/revendeurs de fournir des informations sur l'étiquetage énergétique des produits.

# Information des clients

- **Étiquette énergie** : économies, protection de l'environnement, promotion de la sécurité énergétique
- Méthode **transparente**, adoptée par **tous les fournisseurs**, avec **surveillance** du marché
- Important pour les **marchés publics** : seuls les produits appartenant aux deux classes énergétiques les plus représentées peuvent faire l'objet d'incitations.
- **L'échelle des classes** (A à G ou A+++ à D) varie en fonction des catégories de produits.



➤ Illustration : Label2020, janvier 2023



# Exigences en matière d'étiquetage énergétique

**Juraj Krivosik** - SEVEN, The Energy Efficiency Center, Tchèque

Directeur général et Senior Expert pour l'écoconception et l'étiquetage énergétique



## Vos obligations

- ▶ En tant que distributeur, vous avez l'obligation d'afficher l'étiquette énergie pour chaque produit concerné et de fournir à vos clients la fiche d'information sur chaque produit.
- ▶ Vos obligations changent si :
  - vous vendez le produit dans un point de vente physique,
  - vous vendez le produit en ligne,
  - vous utilisez le produit dans des supports publicitaires ou autres.



# Exigences concernant les points de vente physiques

## Vos obligations

- Vous devez vous assurer que **tous** les produits visés par un règlement sur l'étiquetage énergétique disposent d'une étiquette énergie visible, **à l'avant ou sur le dessus du produit.**
  - En fonction du produit, des instructions spécifiques sur l'emplacement de l'étiquette peuvent exister.
- Vous devez demander au fournisseur du produit de vous fournir une étiquette énergie si celle-ci n'est pas livrée dans l'emballage du produit.
  - Les nouvelles étiquettes énergie peuvent être téléchargées sur EPREL (attention de bien respecter la taille et les couleurs réglementaires en cas d'impression).
- Vous devez vous assurer que la référence du modèle indiquée sur l'étiquette correspond au produit.
- Vous devez fournir la fiche d'information sur le produit à la demande du client.

Les **produits d'occasion** ne sont pas concernés par les exigences d'étiquetage énergétique, mais il existe des exceptions. Par exemple, les produits d'occasion importés de pays hors UE sont concernés. Pour en savoir plus, consultez le [Guide bleu](#).

## Points de vente physiques : erreurs courantes



Étiquette énergie  
absente



Taille de l'étiquette  
incorrecte ou étiquette  
en noir et blanc



Placement incorrect  
de l'étiquette



Affichage simultané de  
l'ancienne étiquette et  
de la nouvelle

## Points de vente physiques : erreurs courantes

### ➤ Étiquette énergie absente

Tous les produits concernés par un règlement sur l'étiquetage énergétique doivent porter une étiquette énergie.

### ➤ Taille de l'étiquette incorrecte ou étiquette en noir et blanc

L'étiquette énergie doit avoir la bonne taille et être en couleur.

La taille de l'étiquette énergie et son placement peuvent varier en fonction du produit, veuillez consulter les [règlements spécifiques aux groupes de produits](#) pour en savoir plus.





## Question (2)

**Est-il autorisé d'afficher l'étiquette énergie à l'intérieur du produit si celle-ci est visible, par exemple à l'intérieur d'un four ou d'un lave-linge ?**

➤ Oui

➤ Non

➤ Je ne sais pas/Je ne veux pas répondre

**Réponse : Non**

## Points de vente physiques : erreurs courantes

### ► Placement incorrect de l'étiquette

Il est interdit de mettre l'étiquette énergie à l'intérieur du produit, même en cas d'appareil intégrable, ou à l'arrière du produit.



### ► Vitrines

Les produits exposés en vitrine doivent être accompagnés d'une étiquette énergie.

## Points de vente physiques : erreurs courantes

### ➤ Étiquettes imprimées ou annotées à la main

N'utilisez pas d'étiquette que vous avez faite ou annotée vous-même. Si vous imprimez vous-même une étiquette, vous devez utiliser une impression de qualité suffisante.

### ➤ Étiquette énergie ou QR code endommagé

Le QR code d'une étiquette doit être intact et lisible. Il est interdit d'utiliser des étiquettes avec des bords coupés ou endommagés, ou recouvertes de ruban adhésif.



Demandez les étiquettes énergie au fournisseur des produits, qui doit vous les fournir dans un délai de **cinq jours ouvrés**. Vous pouvez aussi utiliser la base de données EPREL.

## Points de vente physiques : erreurs courantes

### ➤ Étiquetage ambigu

Vous ne devez utiliser qu'une seule étiquette énergie par produit.

N'affichez aucun document à proximité du produit ou de l'étiquette énergie qui pourrait ressembler à une étiquette énergie et induire les consommateurs en erreur. Les étiquettes énergie obsolètes ne doivent en aucun cas être affichées.



### ➤ Produits présentés dans leur emballage

Les produits présentés et vendus dans leur emballage doivent aussi porter une étiquette énergie.

- NB : pour les sources lumineuses et les téléviseurs, les fournisseurs doivent imprimer l'étiquette énergie directement sur l'emballage.



## Exemples d'utilisations incorrectes

Étiquettes énergie avec des données manquantes, endommagées, faites à la main, dissimulées, etc.





# Vente en ligne

- Résultats d'une analyse de plusieurs boutiques en ligne
- Exigences concernant la vente en ligne



# Analyse de plusieurs boutiques en ligne

## ► Étude menée en janvier 2026

- 7 pays de l'UE : Autriche, Belgique, Danemark, France, Portugal, Tchéquie
- 36 boutiques en ligne au total
- 3 groupes de produits : smartphones et tablettes, sèche-linge, appareils de chauffage et climatiseurs
- 377 modèles de produits évalués au total

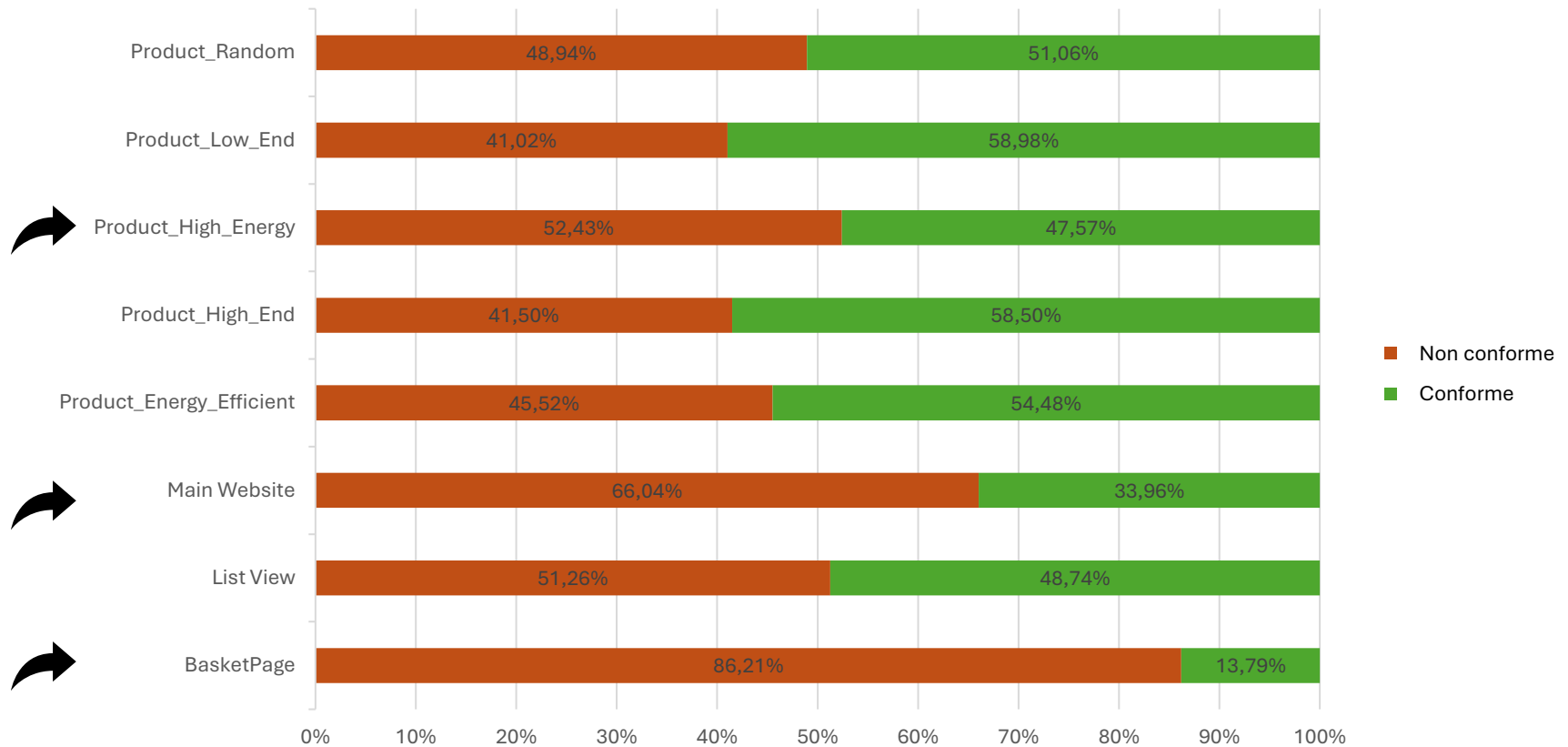
## ► Objectifs

- Identifier les erreurs les plus courantes et les groupes de produit avec le plus de problèmes
- Adapter les outils de Compliance Services pour répondre à ces problèmes

## ► Les résultats spécifiques ne sont pas rendus publics.

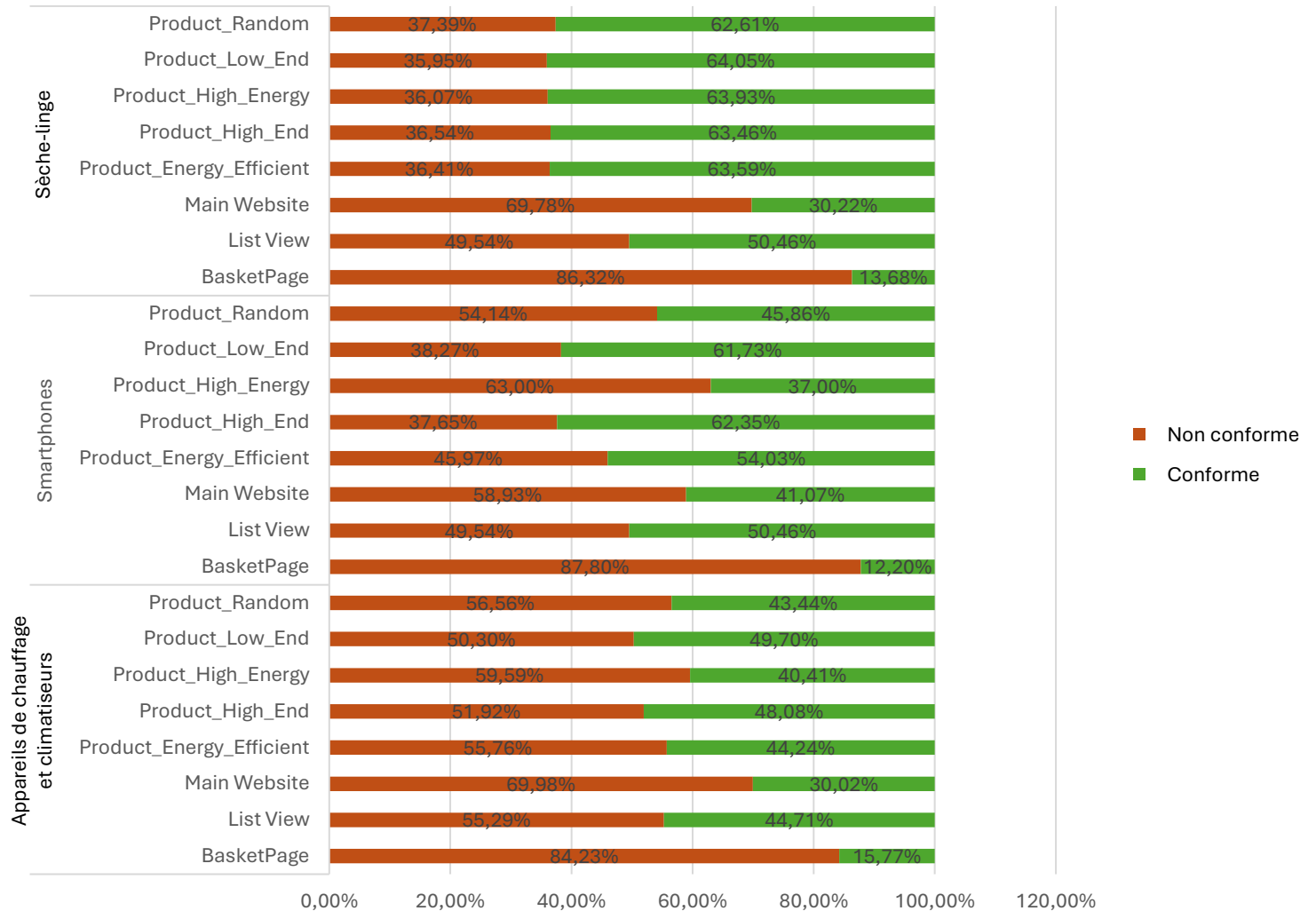
# Boutiques en ligne : résultats de l'analyse, partie 1

Conformité par catégorie de produits



# Boutiques en ligne : résultats de l'analyse, partie 2

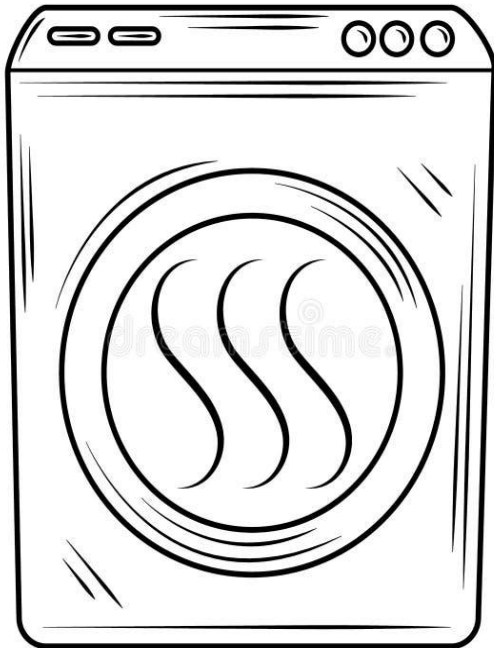
Conformité par produit par catégorie



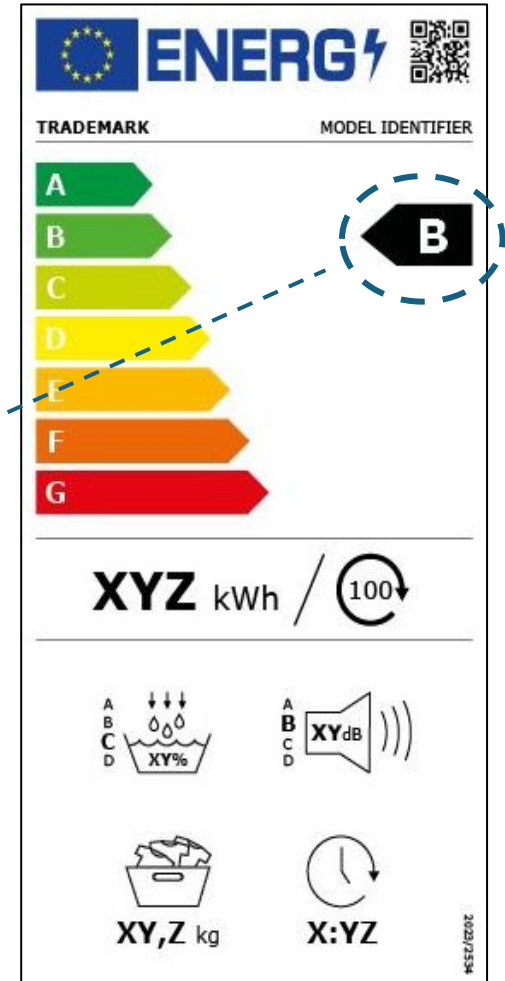


# Exigences concernant la vente en ligne

# Vente en ligne : éléments clés



FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT



## Exigences concernant la vente en ligne

- L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent se trouver à proximité du prix du produit (s'il n'y a pas de prix indiqué, à proximité du nom ou de la photo du produit).
- Il est possible d'utiliser une flèche de classe énergétique (voir ci-contre) à la place de l'étiquette énergie complète et un lien au lieu de la fiche d'information sur le produit complète. Toutefois, l'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent s'afficher au premier clic ou passage de la souris sur la flèche et le lien.
- L'étiquette énergie et la fiche d'information sur le produit doivent s'ouvrir en un seul clic. Pour la fiche, le lien peut rediriger l'utilisateur vers la page du modèle sur EPREL.
- Le lien vers la fiche doit être intitulé « Fiche d'information sur le produit ». Aucune autre terminologie n'est autorisée.



FICHE D'INFORMATION SUR LE PRODUIT

# Exigences concernant la vente en ligne

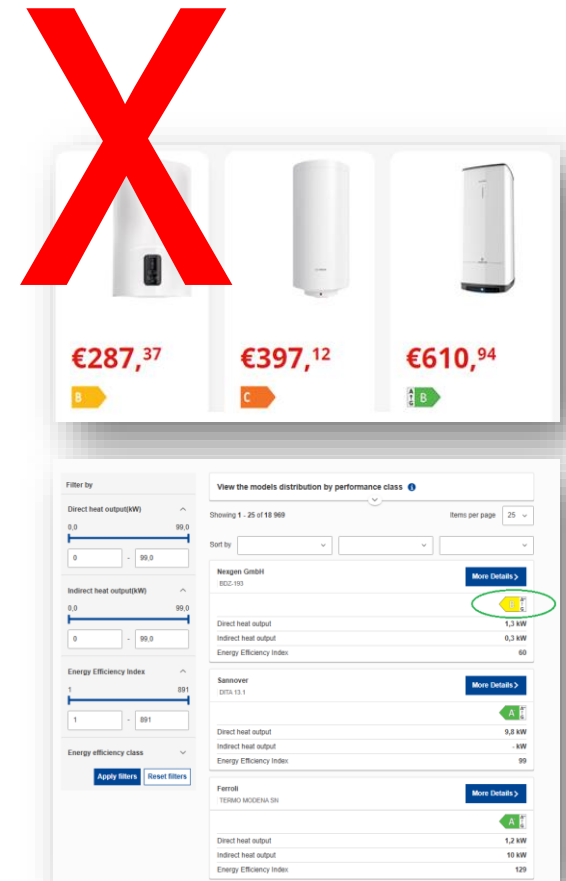
- La flèche doit respecter des caractéristiques graphiques spécifiques. Elle doit être clairement visible et lisible.
- La lettre contenue dans la flèche doit être **de la même taille** que le prix.



# Exigences concernant la vente en ligne

- Vous devez utiliser les nouvelles flèches et non celles décrites dans la législation (suite à une décision de la Cour de justice de l'UE). La nouvelle version contient l'échelle des classes d'efficacité énergétique disponibles.
- Nouveaux règlements : pour les smartphones, tablettes et sèche-linge, la flèche doit être orientée vers la gauche. Le site web de la Commission européenne (où vous pouvez télécharger les fichiers graphiques) et la base de données EPREL utilisent exclusivement des flèches orientées vers la gauche.

Les fichiers graphiques des flèches sont disponibles ici :  
<https://circabc.europa.eu/ui/group/7f4824e3-f72c-4126-b6b8-842a4443a4ca/library/17bc1987-e20e-49d5-a847-f7e28070c23b/details>





## Question (3)

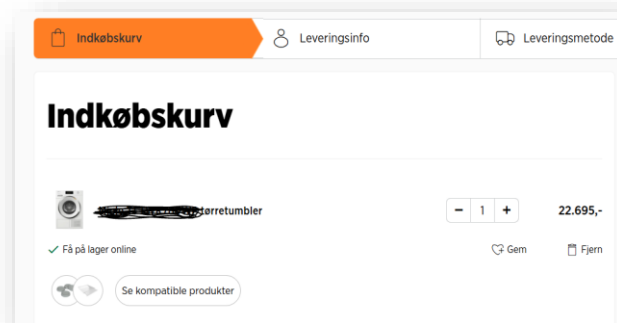
► Une fois que le consommateur a ajouté le produit à son panier, les produits contenus dans le panier (avant finalisation de l'achat) doivent-ils être accompagnés de l'étiquette énergie et d'un lien vers la fiche d'information sur le produit ?

- Non, puisque l'achat est terminé
- Non, seule la flèche de classe énergétique doit être présente
- Non, seule la fiche d'information sur le produit doit être présente
- Oui
- Je ne sais pas/Je ne veux pas répondre

► Réponse : Oui

# Vente en ligne

- La flèche de classe énergétique et le lien vers la fiche d'information sur le produit doivent être affichés sur **toutes les pages d'une boutique en ligne où le produit est présenté**, y compris la page d'accueil, les pages de liste et le panier.
  - Chaque page consultée par le consommateur peut jouer un rôle dans le processus d'achat.
- Vous avez toujours la possibilité d'afficher l'étiquette énergie complète et la fiche d'information sur le produit complète à la place de la flèche et du lien vers la fiche.



## Vente en ligne : erreurs courantes

➤ **La taille de la lettre contenue dans la flèche est plus petite que celle du prix.**

La lettre contenue dans la flèche doit être **de la même taille** que le prix.

➤ **La flèche n'est pas à proximité du prix.**

➤ **La flèche est orientée vers la droite.**

Pour les smartphones, tablettes et sèche-linge, la flèche doit être orientée vers la gauche.



## Vente en ligne : erreurs courantes

- ▶ Lorsque le client clique ou passe la souris sur la flèche, l'étiquette énergie ne s'affiche pas.

Il est obligatoire que l'étiquette énergie s'affiche en un seul clic ou passage de souris sur la flèche.

- ▶ L'ancienne flèche est utilisée.

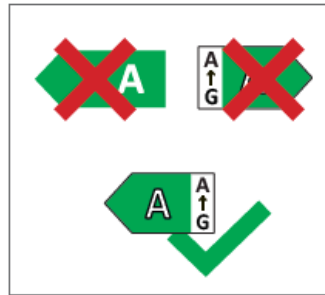
Vous devez utiliser la nouvelle flèche de classe énergétique, qui inclut l'échelle des classes disponibles.



# Vente en ligne : récapitulatif des erreurs courantes



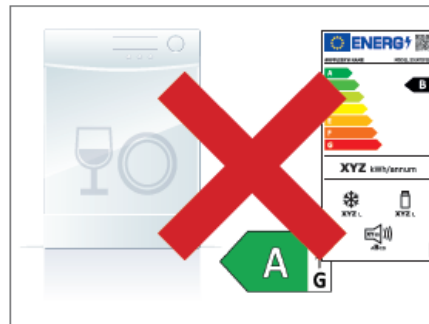
La flèche n'est pas affichée.



L'ancienne flèche est utilisée et/ou la flèche est orientée vers la droite.



La taille de la lettre est plus petite que celle du prix.



L'étiquette énergie est manquante ou incorrecte.



L'intitulé de la fiche d'information sur le produit est incorrect.



# Exigences concernant la publicité

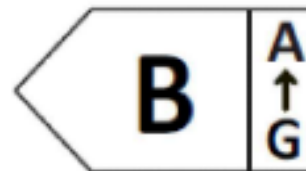
## Exigences concernant la publicité

- La flèche de classe énergétique doit être présente.
- La flèche doit être clairement visible et lisible.
- Si un prix est affiché, la taille de la lettre contenue dans la flèche doit être **au moins égale** à celle du prix.



- À la demande du consommateur, vous devez fournir une version imprimée de l'étiquette énergie et de la fiche d'information sur le produit.

- Vous pouvez utiliser une flèche en noir et blanc uniquement sur les supports imprimés entièrement en noir et blanc.



- Télémarcheting : vous devez informer le consommateur de la classe d'efficacité énergétique du produit et de l'échelle des classes disponibles. Le client doit pouvoir accéder à l'étiquette énergie et à la fiche d'information sur le produit sur un site web en libre accès ou, s'il en fait la demande, à une copie physique de l'étiquette et de la fiche.



# EPREL



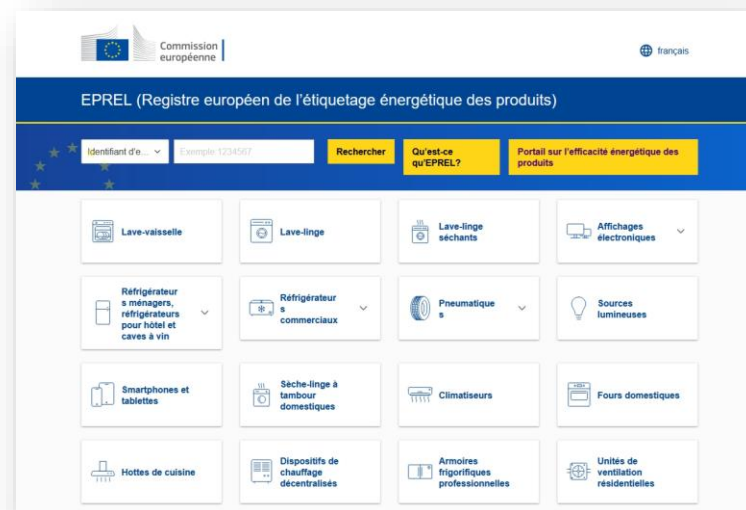
**Elisabeth Dreier** – vores bureau, Danmark

Senior Expert pour l'écoconception et l'étiquetage énergétique

# Présentation de la base de données EPREL

EPREL = Registre européen de l'étiquetage énergétique des produits

- **Base de données de l'UE** où sont répertoriés tous les produits portant une étiquette énergie
- **Obligatoire** : les fournisseurs doivent faire vérifier leur entreprise, enregistrer leurs produits et saisir des données sur leurs produits avant de les mettre sur le marché
- **Section publique (accessible à tous)**
  - Permet de fournir aux consommateurs, distributeurs, etc. des informations détaillées ainsi que les coordonnées des fournisseurs
- **Section conformité (accessible uniquement aux autorités)**
  - Permet aux autorités de surveillance du marché d'accéder à des documents techniques non publics



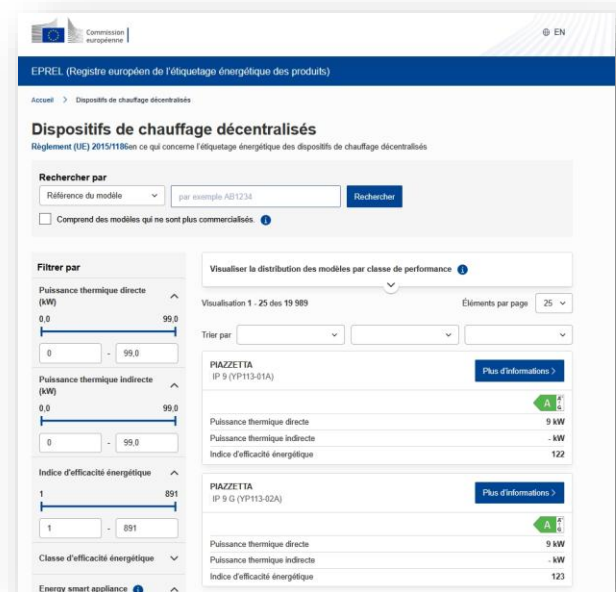
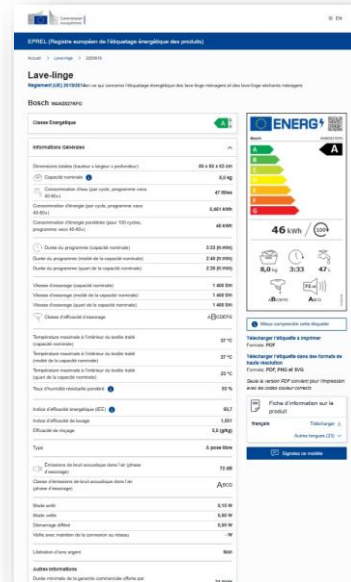
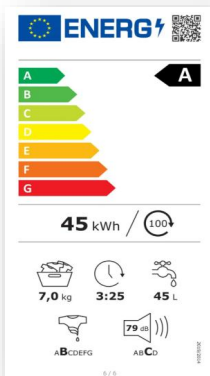
# Accès à EPREL

➤ Accès direct : scannez le QR code d'une étiquette énergie

➤ Accès via le site web : <https://eprel.ec.europa.eu/screen/home>

➤ Recherche d'un modèle spécifique (marque, nom du modèle ou numéro d'enregistrement du produit)

➤ Sélection d'un groupe de produits





## Avantages de l'utilisation d'EPREL

- **Vous pouvez télécharger et/ou imprimer l'étiquette énergie et la fiche d'information de chaque produit.**

Vos clients ont le droit de vous demander une copie physique de la fiche d'information sur un produit.

- **Attention**

Si vous imprimez vous-même une étiquette énergie téléchargée sur EPREL pour l'apposer sur un produit en magasin, les couleurs et la taille de l'étiquette doivent être strictement réglementaires. Votre autorité nationale de surveillance du marché peut vous imposer une amende en cas de différence avec l'étiquette originale.

- **Lorsque vous consultez la page d'un modèle en cliquant sur le bouton « Plus d'informations », vous accédez à des informations supplémentaires (en plus des informations présentes sur l'étiquette).**



## Remarques importantes

- L'interface publique permet à n'importe qui de signaler une erreur relevée sur EPREL.
- Les distributeurs peuvent télécharger les étiquettes énergie et fiches d'information sur les produits en cas de besoin.  
Utilisez toujours une qualité d'impression suffisante.
- Les fabricants ont l'obligation de fournir l'identifiant EPREL de leurs produits.

# Information sur la distribution des modèles

Visualiser la distribution des modèles par classe de performance 

## Règlement (UE) 2019/2017 en ce qui concerne l'étiquetage énergétique des lave-vaisselle ménagers

Répartition des modèles sélectionnés 13 215 sur les modèles enregistrés 13 215

Classe	Entrées	%
<b>A</b>	1 396	10,6
<b>B</b>	1 317	10,0
<b>C</b>	2 300	17,4
<b>D</b>	3 125	23,6
<b>E</b>	4 402	33,3
<b>F</b>	549	4,2
<b>G</b>	126	1,0



# Surveillance du marché



# Préparation à la surveillance du marché

NB : la législation est européenne mais la surveillance se fait au niveau national

## Les autorités de surveillance du marché (ASM) vérifient

- si les produits, fournisseurs et distributeurs du marché de l'UE respectent, entre autres, les exigences applicables en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.

## Les activités des ASM sont multiples :

- Inspections physiques : magasins, essais de produits, etc.
- Inspections de documents : documentation technique, publicités, etc.
- Inspections en ligne : boutiques en ligne, etc.
- Inspections aux frontières, de documents, d'emballages, etc.

# Mise en exécution



Les distributeurs sont soumis aux obligations suivantes :

- **Vente en ligne** : affichage de l'étiquette énergie/de la flèche de classe énergétique et d'un lien vers la fiche d'information sur le produit au bon format et au bon emplacement
- **Publicités** : affichage de l'étiquette énergie/de la flèche d'efficacité énergétique et mise à disposition de la fiche d'information sur le produit à la demande du consommateur
- **Points de vente physiques** : affichage de l'étiquette énergie et mise à disposition de la fiche d'information sur le produit à la demande du consommateur

Les ASM disposent de plusieurs méthodes pour faire appliquer la législation :

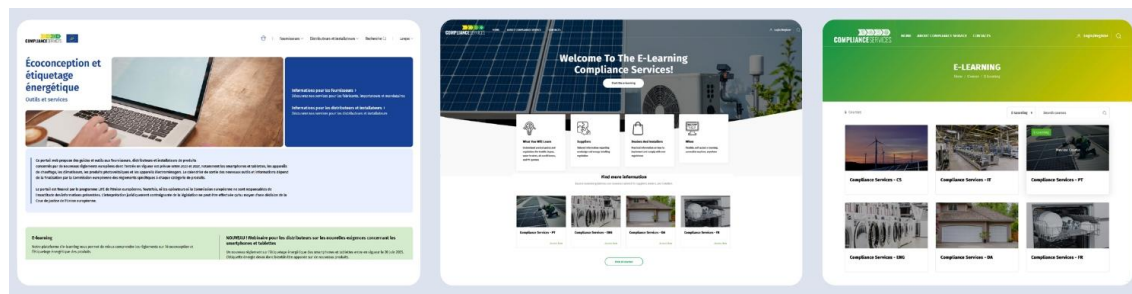
- demande d'informations supplémentaires ou manquantes (étiquette énergie, flèche, fiche d'information sur le produit) ou de correction d'informations,
- amendes en cas d'informations incorrectes ou manquantes,
- retrait de produits du marché de l'UE (par exemple en cas de déclarations fortement erronées sur l'étiquette sans adoption de mesures correctives de la part du fournisseur).



# Assistance apportée par Compliance Service

Notre site web vous propose les outils suivants :

- présentation de la législation (règlements-cadres et règlements spécifiques à une catégorie de produits),
- guides pratiques et centre de ressources,
- webinaires,
- service d'assistance et FAQ,
- e-learning (politique européenne sur les produits, sèche-linge, smartphones et tablettes, etc.).



# Guides pratiques

- 1 Exigences concernant les points de vente physiques
- 2 Exigences concernant la vente en ligne
- 3 Exigences concernant la publicité
- 4 Taille des étiquettes énergie en magasin

Guide pratique	Distributeurs	Guide pratique	Distributeurs
 <b>Affichage correct de l'étiquette énergie en magasin</b>		 <b>Exigences concernant la vente en ligne</b>	
<i>En tant que distributeur, vous avez l'obligation d'étiqueter tous les produits concernés par un règlement sur l'étiquetage énergétique en vente dans votre magasin.</i>		<i>Tout appareil consommateur d'énergie proposé à la vente sur une boutique en ligne doit être accompagné d'une étiquette énergie et d'une fiche d'information sur le produit.</i>	
Guide pratique	Distributeurs	Guide pratique	Distributeurs et fournisseurs
 <b>Taille minimale de l'étiquette énergie en magasin</b>		 <b>Exigences concernant la publicité et la promotion de produits</b>	
<i>La législation exige que l'étiquette énergie soit visible et lisible pour les consommateurs dans les points de vente physiques. Ce guide récapitule la taille minimale autorisée de l'étiquette énergie pour chaque catégorie de produits.</i>		<i>En tant que distributeur ou fournisseur, vous avez l'obligation de fournir des informations sur l'étiquette énergie si vous faites la publicité ou la promotion d'un produit, même s'il n'est pas possible d'acheter le produit directement.</i>	

# Newsletter de Compliance Services

Abonnez-vous à notre newsletter pour recevoir nos futurs guides pratiques, des invitations à nos webinaires et des informations sur la nouvelle législation en matière d'étiquetage énergétique et d'écoconception :

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter>



# Service d'assistance de Compliance Services

Si vous avez des questions sur l'utilisation correcte des étiquettes énergie, envoyez-les au service d'assistance de Compliance Services :

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/assistance-compliance-services>





## Liens utiles

### Site web

[www.product-compliance-services.eu/fr](http://www.product-compliance-services.eu/fr)

### Service d'assistance

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/assistance-compliance-services>

### Adresse e-mail

[project@product-compliance-services.eu](mailto:project@product-compliance-services.eu)

### LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/product-compliance-services>

### Newsletter

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter>

### E-learning

<https://elearningcomplianceservices.adene.pt/>

# Nous vous enverrons par e-mail

- Le PowerPoint du webinaire
- Les guides pratiques pour les distributeurs
- Les réponses à vos questions



Le projet **Compliance Services** est financé par le programme LIFE sous le numéro de contrat 101120843.

**Co-financé par l'Union européenne.** Les points de vue et opinions exprimés sont ceux du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la CNEA N l'Union européenne, ni l'autorité qui accorde la subvention ne peuvent en être tenues responsables.



# Questions



Toutes les questions et leurs réponses sont consignées dans un document envoyé aux participants du webinaire et disponible sur notre site :

<https://www.product-compliance-services.eu/fr/centre-de-ressources/guides-et-outils-a-telecharger>



**Merci !**

**► Envoyez-nous vos retours sur ce webinaire**



coordinated by

European organisations



AUSTRIAN ENERGY AGENCY



ASSOCIATION OF THE EUROPEAN HEATING INDUSTRY



EUROPEAN HEAT PUMP ASSOCIATION



SOLAR HEAT EUROPE/ EUROPEAN SOLAR THERMAL INDUSTRY



SOLARPOWER EUROPE



ENVIRONMENTAL COALITION ON STANDARDS

National organisations



ADEME  
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
France



ADENE  
Agência para a energia  
Portugal



ALTROCONSUMO  
EDIZIONI srl  
Italy



APED  
Associação Portuguesa de Empresas de Distribuição  
Portugal



ENERGISTYRELSEN  
Danish Energy Agency  
Denmark



SEVEN  
The Energy Efficiency Center z.u.  
Czechia



VORES BUREAU  
Denmark

The Compliance Services project is coordinated by the Austrian Energy Agency.



**Compliance Services project** is funded by the LIFE programme under contract n. 101120843.

**Co-funded by the European Union.** Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or CINEA. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

The information provided in this document reflect the project's understanding and as such is not legally binding. A binding interpretation of European Union law is the sole competence of the European Court of Justice. Any advice or instruction provided here cannot go beyond or substitute the requirements of the Energy Labelling and Ecodesign Regulations or the individual delegated acts, which are binding in their entirety and directly applicable in all Member States.

[WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU](http://WWW.PRODUCT-COMPLIANCE-SERVICES.EU)